

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2016**

Date de convocation : 16 novembre 2016  
Date d'affichage : 16 novembre 2016

Conseillers en exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 13

L'an deux mil seize, le vingt-deux novembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DIVARET Michel, Maire.

Étaient présents : MM. BÉREAU, FOREAU, LEGROS, LEROUX, SENÉ  
Mmes BOSSY, BOUDET, COUSIN, FOURNIER, GRENECHE, LEVASSEUR

Excusés : M. GAIGNIER (Pouvoir donné à Mme BOUDET)

Absent : M. YZON

Secrétaire : Mme Christine GRENECHE

**1/ ATESART (Agence des Territoires de la Sarthe)**

\*\*\*\*\*

**Délibération : ATESART (Agence des Territoires de la Sarthe)**  
**Prise de participation au capital et souscription contrat d'abonnement**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le rapport de Monsieur le Maire,

**Vu** les statuts de la SPL *Agence des Territoires de la Sarthe* et le Règlement Intérieur de la société approuvés et signés par les actionnaires fondateurs de la société,

**Vu** les dispositions des articles L 1531.1, L 1522.1, L 1524.5 du Code Général des collectivités Territoriales,

**Après en avoir délibéré, DÉCIDE,**

**DE PRENDRE ACTE** des statuts de la SPL *Agence des Territoires de la Sarthe* et du Règlement Intérieur de la société,

**D'APPROUVER** la prise de participation de la commune de CHERREAU au capital de la SPL *Agence des Territoires de la Sarthe*,

**D'APPROUVER** en conséquence l'acquisition de 2 actions d'une valeur nominale de 50 €, soit au total 100 €, auprès de la Commune Nouvelle de MONTVAL SUR LOIR (Commune déléguée MONTABON),

**D'INSCRIRE** à cet effet au budget de la commune **Chapitre 26 Article 261** la somme de 100 €, montant de cette participation,

**DE DÉSIGNER** Monsieur Michel DIVARET afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée Générale de la SPL,

**DE DÉSIGNER** Monsieur Michel FOREAU afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée Spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'Administration de la SPL,

**D'AUTORISER** son représentant au sein de l'Assemblée Spéciale à accepter les fonctions qui pourraient lui être proposées par le Conseil d'Administration dans le cadre de l'exercice de sa représentation,

**D'AUTORISER** son représentant à exercer au sein du Conseil d'Administration de la SPL les fonctions de représentant de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'Administration ou en tant que censeur,

**DE DONNER** tous pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre cette acquisition d'actions et accomplir en tant que de besoin toutes formalités ou tous actes requis en vue de cette acquisition.

**DE SOUSCRIRE** un contrat d'abonnement annuel auprès de l'Agence des Territoires de la Sarthe, qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le coût de ce contrat s'élève à 1 € par habitant.

\*\*\*\*\*

## **2/ Assainissement Collectif**

\*\*\*\*\*

### **Délibération : Réhabilitation du Réseau Assainissement Rue Marius Cronier Choix du Maître d'Oeuvre**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les résultats de la consultation pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la Rue Marius Cronier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE** l'offre de la Société SAFEGE, pour un montant H.T. de **4 990 €**.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

\*\*\*\*\*

Un courrier sera adressé au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de l'Est Sarthois pour indiquer d'une part le maître d'œuvre retenu et d'autre part le démarrage prévisionnel des travaux en juin 2017.

## **3/ Contrat SEGILOG**

\*\*\*\*\*

### **Délibération : Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la Société SEGILOG**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services passé avec la Société SEGILOG arrive à expiration au 15 novembre 2016.

**Après exposé du contrat, le Conseil Municipal,**

**Autorise** Monsieur le Maire à renouveler le contrat avec la Société SEGILOG pour une durée de 3 ans pour un montant total annuel de **2 240 € HT**, soit :

- **2 016 € HT** pour la « Cession du droit d'utilisation »
- **224 € HT** pour la « Maintenance ».

\*\*\*\*\*

## 4/ Acquisition

\*\*\*\*\*

### Délibération : Acquisition véhicule utilitaire

Monsieur le Maire invite Monsieur Thierry BÉREAU à présenter les résultats de la consultation réalisée pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire neuf pour le service technique.

Pour rappel, le véhicule actuel du service technique présente plusieurs dysfonctionnements et nécessite régulièrement des réparations. Le remplacement de celui-ci s'avère donc nécessaire.

**Sur le rapport de Monsieur Thierry BÉREAU, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** l'acquisition d'un véhicule neuf IVECO 35S13 – Pack Classic – au prix de **27 117 € HT** auprès du Garage CRETOT S.A.S. (hors frais d'immatriculation) et la reprise de l'ancien véhicule RENAULT Trafic au prix de **500 € HT**.

**DÉCIDE** l'ouverture des crédits nécessaires à cette acquisition au Budget Principal 2016.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

## 5/ Finances

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à une décision modificative sur le Budget Principal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la décision modificative ci-après :

### Section d'investissement – Dépenses

<b>Chapitre 020</b>		<b>- 300 €</b>
<b>Chapitre 21</b>	<b>C/ 2182</b>	<b>+ 35 000 €</b>
<b>Chapitre 21</b>	<b>C/ 2184</b>	<b>+ 200 €</b>
<b>Chapitre 26</b>	<b>C/ 261</b>	<b>+ 100 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>35 000 €</b>

### Section d'investissement - Recettes

<b>Chapitre 16</b>	<b>C/ 1641</b>	<b>+ 35 000 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>35 000 €</b>

\*\*\*\*\*

## 6/ Questions diverses

### PLUI

Le prochain atelier thématique aura lieu le 6 décembre 2016 et portera sur le Foncier.

D'autre part, le Cabinet Environnement Conseil souhaite rencontrer chacune des communes au cours de la phase de diagnostic. Une réunion d'échange avec les élus de CHERREAU est donc programmée le 14 décembre 2016 en mairie.

### **Enfouissement réseau électrique**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire établir par le Conseil Départemental un chiffrage pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique de La Pierre et de La Chevaudière. Actuellement le Département participe à hauteur de 70 % aux travaux d'enfouissement du réseau électrique. Le Conseil Municipal donne son accord pour cette demande d'estimation.

### **Assainissement Collectif : Lyonnaise des Eaux**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les volumes d'eau assujettis sur les années 2012, 2013 et 2014 transmis par la Lyonnaise des Eaux semblent être erronés, ce qui pourrait signifier que la Lyonnaise des Eaux est redevable à la Commune de CHERREAU au titre de l'assainissement collectif.

### **Repas du 20 janvier 2016**

Monsieur le Maire propose de confier à Madame Isabelle CERTAIN, « Café du Nord », l'organisation du repas pour les élus, les enseignants et le personnel. Le budget alloué est de 25 € par personne, vin compris.

### **Lotissement Communal « Le Lavoir »**

Les travaux de viabilisation ont débuté le 19 novembre 2016.

### **Travaux d'élagage**

L'Entreprise Sylvain LECOMTE démarre les travaux à compter du 24 novembre 2016 pour une durée d'environ 2 semaines. Le matériel nécessaire sera stocké chez M. Désiré CHERRIER.

### **2<sup>ème</sup> tour des primaires de la droite**

Monsieur le Maire indique qu'un appel aux volontaires est lancé pour la tenue des bureaux de vote sur La Ferté Bernard le Dimanche 27 novembre 2016.

## **7/ Agenda**

Prochaine séance du Conseil Municipal : Mercredi 21 décembre 2016 à 20h.